

 <p>CHS DE LA SAVOIE</p>	<p>AVIS DE VACANCE DE POSTE</p> <p>Diffusé le 5/08/2024</p>	<p>POLE DE PEDOPSYCHIATRIE</p> <p>3 Intersecteurs et DPA</p>
---	---	---

Grade : INFIMIER

Temps de travail : 1 poste à 100%

Service d'affectation : DPA – Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Lieu d'intervention : Hospitalisation Complète Adolescent

À pourvoir à compter du : 1^{er} septembre 2024

Structure à responsabilité

L'HC adolescent est une unité d'hospitalisation complète qui accueille à temps complet, à ce jour, 8 jeunes âgés entre 12 et 18 ans. Les durées d'hospitalisation sont variables de quelques jours à plusieurs mois. Les pathologies psychiatriques accueillies sont diversifiées et parfois accompagnées de troubles du comportement sévères.

Relations professionnelles

Liens hiérarchiques :

- Cadre supérieur de santé du Pôle de Pédopsychiatrie
- Cadre de santé de l'HC Ados

Liens fonctionnels :

- Médecin Responsable du service
- Réseaux/ partenaires des parcours de soins

Missions principales

- L'infirmier analyse, organise, réalise les soins infirmiers et les évalue. Il contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.
- Il exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, dans le respect de la vie et de la personne humaine. Il respecte la dignité et l'intimité du patient et de sa famille.
- Il collabore à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de soins personnalisés, dans son domaine de compétence.
- Il veille à mettre en place des actions concertées qui visent à la désescalade de l'agitation et de la violence.

Les activités principales

- Réaliser les soins infirmiers et mettre en place des activités thérapeutiques sur prescription médicale et relevant du rôle propre : dispenser des soins permettant de prévenir, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social.
- Mettre en place une surveillance de l'évolution l'état de santé des patients, observer et recueillir des informations cliniques utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions.

- Coordonner et organiser ses activités en collaborant au sein de l'équipe pluri-professionnelle.
- Réaliser la mise en œuvre de soins visant l'éducation du patient et de son entourage.
- Evaluer le degré de dépendance des patients.
- Mettre en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs.
- Veiller au bien-être et au confort des patients par la mise en œuvre d'actions adaptées.
- Veiller à l'apaisement des patients par des actions coordonnées, en bonne concertation avec l'équipe pluriprofessionnelle et en utilisant les moyens matériels mis à disposition.
- Prévenir, évaluer et soulager la douleur et de la détresse psychique des personnes.
- Encadrer l'activité : l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation.
- Transmettre le savoir aux nouveaux professionnels et aux stagiaires par la formation et l'information : Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relèvent de son rôle propre.
- Veiller à maintenir et améliorer son niveau de connaissances professionnelles afin de produire des soins de qualité et adaptés.
- Rédiger et mettre à jour le dossier patient informatisé par l'utilisation des méthodes validées institutionnellement et en fonction de la législation.
- Gérer les stocks de matériels de soins et fournitures diverses nécessaires à l'activité.

Compétences et savoir-faire

1. Compétences techniques

- Identifier les besoins de la personne et accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
Réaliser les soins infirmiers conformément au décret de compétences de l'infirmier.
- Repérer les signes cliniques propres à chaque pathologie mentale.
- Analyser/Évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence.
- Poser un diagnostic infirmier.
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence.
- Conduire un entretien infirmier.
- Identifier les besoins de la personne et d'assurer un accompagnement individuel du patient.
- Intégrer dans les soins infirmiers le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle.
- Utiliser les outils informatiques, bureautiques et les différents logiciels nécessaires à l'activité.
- Administrer les médicaments dans le respect des prescriptions et en (re)calculant au besoin pour adapter les posologies.
- Planifier les rendez-vous avec les professionnels concernés.
- Utiliser et de gérer le volet infirmier du dossier patient informatisé.
- Rassembler les informations pertinentes afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations inscrites dans le dossier patient.
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins.
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence.
- Respecter les règles de confidentialité des informations concernant le patient.
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

2. Compétences Organisationnelles

- Prioriser ses activités en fonction des délais à respecter et des urgences.
- Mettre en œuvre, en étant autonome, les actions appropriées et les évaluer.
- Élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.

- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence.

3. Compétences relationnelles

- Communiquer avec les patients et les autres usagers en écoutant leur demande et en leur répondant avec discernement.
- Échanger les informations utiles au sein du service en les priorisant en fonction de leur importance.
- Conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient.
- Organiser et coordonner des interventions soignantes.

4. Compétences d'adaptation

- Actualiser ses connaissances face aux évolutions législatives et réglementaires.
- Prendre en compte les évolutions informatiques et logicielles.
- Solliciter l'aide de ses collègues ou de l'équipe pluridisciplinaire en cas de difficulté.
- S'adapter à l'évolution de son métier et du service en s'inscrivant dans un processus de formations spécifiques à l'exercice en psychiatrie.
- Faire preuve de discernement en intervenant dans les limites de ses fonctions.
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence.

Spécificités du poste

- **Animations thérapeutiques et/ou éducatives par le support de médiations**
- **Relations d'aide et d'accompagnement**
- **Prises en charge de groupes ou prises en charge individuelles**
- **Prise en charge d'adolescents porteurs de handicap ou de troubles psychiques.**
- **Entretiens et travail de soutien avec les familles**
- **Travail en équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, professionnels paramédicaux, secrétaires, assistante sociale, etc...).**
- **Partenariat avec le Réseau (Education Nationale, I.M.E., E.J.F., P.J.J ...)**
- **Participation aux réunions cliniques hebdomadaires**
- **Engagement dans processus de formation continue**
- **Esprit d'équipe et de cohésion**
- **Dynamisme, créativité, autonomie**
- **Cycles de travail, 1 week-end sur 2 travaillé, horaires postés.**

Ce poste nécessite :

- **Des compétences somatiques dans le cadre du rôle propre**
- **Le sens du travail en équipe pluridisciplinaire**
- **Le sens des responsabilités,**
- **Des capacités techniques relationnelles et d'organisation,**
- **De bonnes capacités d'adaptation et de réactivité,**
- **Un esprit créatif,**
- **Une capacité à mettre en œuvre un positionnement professionnel adapté à l'égard des jeunes patients soignés,**
- **Le sens de l'autonomie**
- **Une expérience est souhaitée**

Des compléments de formation pourront être mis en place.

Dossier de candidature et délai

Une lettre de motivation et un curriculum vitae, sous couvert de l'encadrement, constituent le dossier de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Directrice chargée des ressources humaines avant le 5 août 2024.

Renseignements

Après de Mr J-Luc LAPERROUSAZ, Cadre Supérieur de Santé, au 04 79 60 31 52 ou de Mme Elisabeth NEBRIGIC, Cadre de Santé, au 04 79 60 51 98.

LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES &
DES AFFAIRES MEDICALES,

Laura JOYEUX